

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

Avis est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Donnacona adoptera ses prévisions budgétaires et imposera les taxes pour l'année 2021 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à **19 h, le lundi 14 décembre 2020**. Le programme triennal des immobilisations sera également adopté lors de cette séance.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme des immobilisations.

À noter que le budget et le programme triennal des immobilisations feront l'objet d'une présentation et seront déposés lors de la séance ordinaire du **7 décembre 2020**.

Conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 ainsi que des différents décrets et arrêtés ministériels adoptés, ces séances se tiendront toutefois à huis clos. L'enregistrement de ces séances sera disponible dans les jours suivant la tenue de celles-ci. Les personnes qui le souhaitent sont invitées à poser leurs questions en lien avec l'ordre du jour de chacune de ces séances par écrit à l'adresse suivante : communications@villededonnacona.com.

Donné à Donnacona, le 24 novembre 2020.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat